



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

---

**ARRETE DU**

---

Portant inscription au titre des monuments historiques  
de la Tour de l'Horloge à SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME (Var)

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,  
Préfet du département des Bouches-du-Rhône,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

La commission régionale du patrimoine et de l'architecture en sa séance du 9 avril 2019,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la Tour de l'Horloge à SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de l'ancienneté et de la qualité architecturale de cet édifice représentatif, avec son campanile en ferronnerie, des beffrois provençaux des XVIIe et XVIIIe siècles,

**ARRETE:**

**Article 1er :** Est inscrite au titre des monuments historiques, en totalité, la Tour de l'Horloge à SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME (Var), située place Martin Bidauré, sur la parcelle n° 436 d'une contenance de 23 m<sup>2</sup>, figurant au cadastre section AN, telle que délimitée par un trait rouge sur le plan ci-annexé et appartenant à la VILLE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME, n° de SIREN 218 301 166, depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

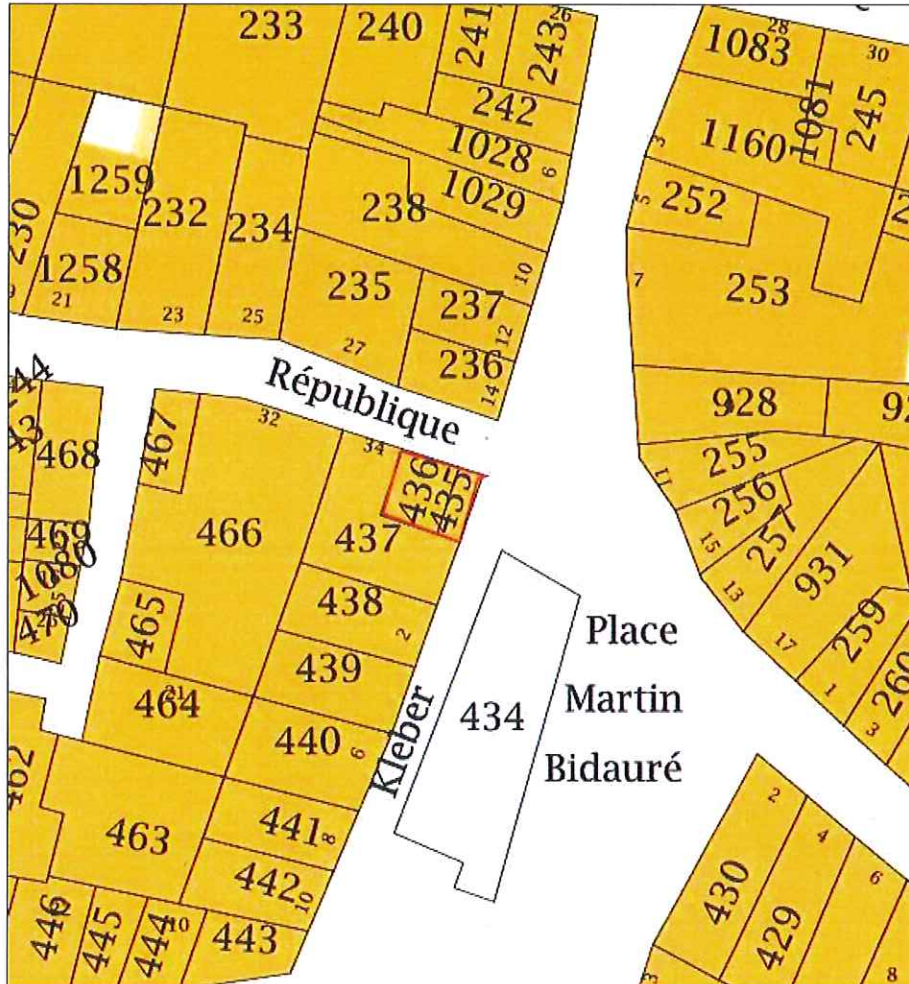
**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune concernée, propriétaire, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**Article 3 :** Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Marseille, le - 7 AOUT 2019

Le préfet de région,

  
Pierre DARTOUT



**Emprise de l'inscription au titre des monuments historiques  
de la Tour de l'Horloge à Saint-Maximin-La-Sainte-Baume (Var)**

Fait à Marseille, le - 7 AOUT 2019

Le préfet de région

  
Pierre DARTOUT